

Activités Sport Santé

Lieu de pratique : CREPS Wattignies, 2 Rue Breughel, 59650 Villeneuve-d'Ascq

Le présent règlement a été défini par le Comité d'Organisation des 11e Jeux Nationaux du Sport d'Entreprise. Toute situation ou tout cas non prévu par le présent règlement sera arbitré par le Comité d'organisation.

Article 1 : Cadre général

Cette épreuve est organisée dans le cadre du règlement général des Jeux Nationaux du Sport d'Entreprise de la Fédération Française du Sport d'Entreprise. Les membres des entreprises ou administrations répondant aux critères fixés par l'article 3 du règlement général sont admis à participer aux activités sport santé.

Article 2 : Déroulement des activités sport santé

Il s'agit d'un programme de loisir, santé, bien-être, non compétitif, dont le but est la convivialité. Les sportifs participent aux disciplines de leur choix. Il est demandé d'être présent sur place 15 minutes avant le début du cours.

Aucun classement ne sera établi à la suite de ces activités.

Équipement :

- Les sportifs doivent être vêtus d'une **tenue de sport et de chaussures adéquates** en fonction de la discipline.
- Les sportifs doivent être vêtus d'un **maillot de bain** pour les activités nautiques.

Article 3 : Documents et formalités obligatoires

Tout participant à une épreuve devra présenter les documents attestant son inscription à l'épreuve et son statut de **licencié à la FFSE (accréditation)**.

13 AU 17 MAI 2026